Informations

Point de rencontre d'urgence (PRU) de Matran

Votre antenne en cas d'événements majeur ou de situation d'urgence dans notre commune.

De tous temps, les événements géopolitiques et climatiques sont considérés comme de potentiels risques pour la sécurité de la population ce qui amène les Autorités fédérales, cantonales et communales à œuvrer à la prise en charge de la population en cas de crises ou d'événements majeurs.

A l'échelle communale, les événements qui pourraient nous toucher sont, par exemple, une pollution sur le réseau d'eau potable, un accident de camion ou déraillement d'un train transportant des hydrocarbures ou des produits chimiques, un incendie majeur régional, etc.

Le cadre légal pour la protection de la population se réfère à la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) du 4 octobre 2002 (entrée en vigueur le 1er janvier 2004) ainsi que la loi sur la protection de la population (LProtPop) du 13 décembre 2007.

Au niveau cantonal, c'est l'Organe cantonal de conduite qui est compétent en matière de protection de la population. Il chapote et collabore avec les communes et organise le système coordonné en fonction des besoins de crises ou d'événements majeurs.

Chaque commune est impliquée dans ce processus de prise en charge de la population en cas de crises et sur les 126 communes fribourgeoises, 121, dont Matran, ont décidé de mettre en place un ou plusieurs points de rencontre d'urgence. Les points de rencontre d'urgence (PRU) fribourgeois sont consultables en ligne sur www.pointrencontreurgence.ch

Qu'est-ce qu'un PRU ?

Un point de rencontre d'urgence permet de garantir un emplacement déterminé sur lequel les autorités et la population peuvent se retrouver en cas de besoin. En particulier en cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, la population peut se rendre sur place afin d'y être assistée.

A quoi bon ?

En cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, la population peut y obtenir toutes les informations nécessaires à temps et trouver l'assistance le cas échéant. Par le biais de radios POLYCOM, le PRU assure une communication rapide et directe avec les feux bleus et l'organe cantonal de conduite.

Selon l'événement, la population peut y trouver de l'eau potable, de la nourriture, des médicaments, des premiers soins ou d'autres moyens pour couvrir les besoins fondamentaux. Le PRU peut également servir comme premier élément d'un processus d'évacuation, p.ex. vers un hébergement d'urgence.

Comment trouver le PRU de Matran ?

Le PRU de la commune Matran FR se situe dans le bâtiment administratif du complexe communal (où est située la filiale poste) à la route de l'Ecole 6. En cas d'événement, le PRU sera signalé par une pancarte et une oriflamme, comme illustré ci-dessous.

Qui est le responsable du PRU de Matran ?

Monsieur Olivier Pillonel, secrétaire et caissier communal est le responsable pour le PRU. M. Florent Borcard, responsable de la voirie, est son remplaçant. Ensemble ils dirigent le PRU Matran et se chargent de l'organisation ainsi que de la mise en place du PRU pour qu'en cas d'événements majeurs ou de crises, la population matranaise soit rapidement prise en charge.

Quand sera-t-il activé ?

Lors d'événements de grande ampleur, la mise en service des points de rencontre d'urgence est décidée par le canton. En cas d'événements d'ampleur plus réduite, la Commune, respectivement son état-major de crise, décide de l'activation. Le PRU sera activé notamment en cas de blackout, de délestage cyclique dans le cadre d'une pénurie d'électricité, de pannes de réseaux ou d'événements nécessitant une évacuation (p.ex. alarme-eau, inondation, éboulement, contamination de l'eau, etc.).

Quelles mesures de précautions peut prendre la population ?

Les provisions domestiques éviteront bien des mauvaises surprises. Elles garantiront moins de stress et surtout pas de panique. Chacun de nous a donc intérêt à se préparer à une certaine autarcie pour surmonter un cap difficile.

Il faut avoir des aliments stockables pour une bonne semaine et 9 litres d'eau par personne. Il faut aussi avoir à portée de main des objets utiles lors d'une panne de courant : radio à piles, lampe de poche, quelques piles de réserve, bougies, allumettes ou briquet. Il est également recommandé de garder chez soi une réserve minimale d'argent liquide en petites coupures. L'hygiène et la santé viennent compléter la liste : savon, papier WC, pharmacie de secours (pansements, thermomètre, analgésiques) et médicaments personnels.

Vous trouverez plus d'informations au sujet des provisions domestiques sur ce site.

Par ailleurs, notre site internet sera mis à jour avec l'ensemble de ces informations et dans tous les cas, nous vous conseillons de télécharger l'App AlertSwiss qui rassemble les informations utiles concernant la préparation aux catastrophes et au comportement à adopter.